

Mamirolle

Le Gratteris

Commune nouvelle

une charte

un projet de territoire

une commune nouvelle



Commune nouvelle une charte



Animées par la volonté de construire ensemble un avenir commun et dynamique, les communes de Mamirolle, et du Gratteris ont choisi de fusionner pour créer une commune nouvelle, un nouveau territoire de projets.

Fondée sur les principes de solidarité, d'innovation et de durabilité, cette fusion s'inscrit dans une démarche de développement territorial ambitieuse. En rassemblant nos forces et nos ressources, nous aspirons à bâtir un cadre de vie harmonieux et prospère pour l'ensemble de nos concitoyens. Ce territoire de projets incarne notre engagement à relever les défis du XXI^e siècle, qu'ils soient économiques, environnementaux, sociaux ou culturels.

Guidés par une vision commune, nous nous engageons à développer des initiatives novatrices, à valoriser nos atouts naturels et patrimoniaux, et à promouvoir le bien-être de tous les habitants. Dans un contexte marqué par des mutations rapides et des enjeux complexes, nous faisons le choix de l'action collective et de la coopération.

création

orientations prioritaires

gouvernance et organisation

En créant une commune nouvelle, nous nous inscrivons pleinement dans une dynamique de territoire de projets, où chaque citoyen est acteur de son destin et contributeur à la construction d'un avenir commun, empreint de solidarité, de créativité et de progrès.

► Nouvelle organisation administrative

1. La mairie de la commune nouvelle sera établie à Mamirolle.
2. Sous réserve d'être en capacité de mobiliser des ressources humaines suffisantes, il sera proposé de conserver les bureaux de vote au sein de l'ancienne commune de Le Gratteris.
3. Les services techniques seront organisés de manière à assurer une couverture optimale de l'ensemble du territoire, en tenant compte des spécificités locales et des besoins des habitants.
4. De la même manière, afin de garantir l'accès aux services sociaux à tous les habitants, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aura à cœur de fonctionner selon des principes de représentativité territoriale.

création

Les communes de Mamirolle et Le Gratteris décident la création d'une commune nouvelle dénommée Mamirolle. L'ancienne commune du Gratteris devient ipso facto un lieu-dit. Son entrée sera identifiée de la manière suivante :

Le Gratteris
Commune de
Mamirolle

► Grand Besançon Métropole

Jusqu'aux élections municipales de 2026, les représentations à Grand Besançon Métropole (CUGBM) ne changent pas. La commune nouvelle travaillera en étroite collaboration avec la CUGBM dans le cadre de projets et d'initiatives visant à promouvoir le développement économique, social et environnemental du territoire.

► Nouvelle gouvernance

1. Pour le mandat actuel, le nouveau conseil municipal sera composé de la somme des élus actuels des 2 communes, soit 29 élus. Pour le prochain mandat, le conseil municipal sera constitué de 23 membres, conformément à la Loi.

2. Le maire de la commune nouvelle sera élu par le conseil municipal parmi ses membres. Pour assurer la continuité du projet, la candidature de M. Daniel Huot est proposée.

La municipalité sera composée du maire et de 7 adjoints (les 5 adjoints actuels de Mamirolle, l'ancien maire du Gratteris, et 1 adjoint plus spécialement en charge du déploiement de la fusion).

3. La municipalité sera représentée de manière équilibrée. Cela garantira que chaque ancienne commune soit représentée de manière équitable au sein de la nouvelle équipe municipale, favorisant ainsi une représentativité de l'ensemble de la population de la commune nouvelle.

Des conseillers municipaux délégués seront également pourvus selon les besoins identifiés.

4. La transmission entre les élus des deux anciennes communes sera recherchée, pour un niveau de connaissance homogène, et optimal.

► Budget de la commune nouvelle

Le budget de la commune nouvelle constitue l'outil financier essentiel permettant de concrétiser les orientations stratégiques définies dans le projet de territoire.

En garantissant une gestion rigoureuse et transparente de ses finances, la commune nouvelle s'engage à assurer la pérennité de ses services, à favoriser le bien-être de ses habitants et à contribuer au développement harmonieux et équilibré de son territoire.

1. Priorités et orientations budgétaires

Le budget de la commune nouvelle reflètera les priorités définies dans le projet de territoire, en accordant une attention particulière aux domaines tels que le développement économique, la préservation de l'environnement, l'amélioration des infrastructures, les services publics de proximité, la solidarité sociale et l'animation culturelle.

2. Innovation et recherche de financements

La commune nouvelle explorera de nouvelles sources de financement et des mécanismes innovants pour soutenir ses projets et initiatives.

Elle s'engagera à rechercher des subventions, des partenariats et des investissements externes afin de renforcer sa capacité d'action et de réalisation.

3. Économie et harmonisation des régimes fiscaux

La commune nouvelle s'engage à maintenir une structure fiscale compétitive et attractive tout en explorant des opportunités de développement économique.

Dans un souci d'équité, l'harmonisation des régimes fiscaux en vigueur dans chaque commune se fera dans un délai acceptable par les deux territoires actuels.

orientations prioritaires

La commune nouvelle s'engage à promouvoir le développement économique durable, à préserver l'environnement et les ressources naturelles, à renforcer les services publics de proximité et à favoriser une dynamique locale, sociale et culturelle. Ces axes d'action constituent les fondements du projet de territoire de la commune nouvelle.

Par ailleurs, si cela s'avère nécessaire, elle n'hésitera pas à se faire accompagner et conseiller dans la gestion de ses projets et de ses choix.



Commune nouvelle une charte

gouvernance et organisation

► Transparence

La commune nouvelle s'engage à garantir la transparence dans toutes ses actions, en assurant la publication régulière (site web, réunion publique...) des décisions prises, des budgets alloués et des projets en cours.

► Démocratie participative

La participation citoyenne est au cœur du fonctionnement de la commune nouvelle.

Des dispositifs seront mis en place pour favoriser l'expression des citoyens, tels que des consultations publiques sur les grands projets et des réunions régulières avec les associations et les acteurs locaux.

► Infrastructures et services

L'objectif est d'équilibrer les services à travers le territoire pour que chaque citoyen bénéficie d'un accès équitable aux ressources communales.

► Accompagnement

Il sera apporté un soin particulier à l'accompagnement individuel des personnes pour lesquelles les démarches administratives inhérentes à la fusion des communes (*changement d'adresse, carte grise...*) constitueraient une difficulté réelle.

► Développement durable

La commune nouvelle adoptera une stratégie de développement durable qui valorise et protège ses ressources naturelles, tout en favorisant un développement économique respectueux de l'environnement.

Nous tirerons parti de la gestion exemplaire de la forêt par nos communes et maintiendrons les pratiques de gestion durable à l'ensemble du territoire.

Ainsi seront engagées des initiatives de reforestation et de conservation de la biodiversité appliquées à l'ensemble de la commune nouvelle.

consolider le tissu social



En consolidant le tissu social, on favorise la cohésion, la solidarité et le bien-être de la communauté dans son ensemble. Il est donc essentiel de soutenir et de promouvoir ces valeurs au sein de notre société, par exemple en organisant des rencontres, des discussions et des événements qui permettront aux habitants de se rencontrer, d'échanger et de mieux se connaître.

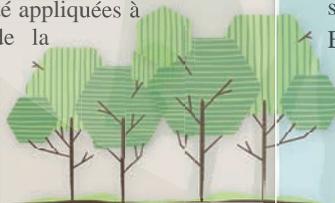
► Prendre en charge nos aîné.e.s

Concomitamment, il s'agit là d'agir aussi pour promouvoir la place et le rôle des seniors dans notre société et de lutter contre l'âgisme.

Un Conseil des Sages est un groupe de personnes âgées, généralement reconnues pour leur sagesse et leur expérience, qui se réunissent pour conseiller et guider une communauté ou une organisation dans la prise de décisions importantes. La création de cette instance sera également encouragée.

En favorisant les interactions intergénérationnelles, nous permettrons à nos aînés de transmettre leur savoir et leur expérience aux plus jeunes.

Commune nouvelle une charte





Commune nouvelle un projet

► Prendre en compte les besoins de nos jeunes

Afin de prendre en compte les besoins de nos jeunes, il est bon de commencer par les écouter. Aussi, il est proposé d'étudier la mise en place d'un *Conseil municipal des jeunes*, afin de leur permettre de participer activement à la vie de leur commune.

Il permet aux jeunes de s'exprimer, de proposer des projets, d'exposer leurs préoccupations et de participer à la prise de décision au sein de la commune.

C'est un lieu où sera donc privilégié l'apprentissage de la citoyenneté. Ils pourront également réfléchir à la manière de repérer les moyens leur permettant de réaliser les activités qu'ils souhaitent.

► Soutenir le monde associatif

Les associations jouent un rôle important dans la société en favorisant l'engagement citoyen, le partage de connaissances et d'expériences, la solidarité, la coopération et le renforcement du lien social. Elles contribuent également au développement de compétences individuelles et collectives, à la valorisation de talents et à la promotion du bien-être et du mieux-vivre ensemble.

► Soutenir les commerces et les services

Maintenir et soutenir les services et les commerces revêt une importance capitale.

Cela garantit l'accessibilité aux biens essentiels, stimule l'économie locale, renforce le lien social, préserve l'identité culturelle, favorise l'autonomie des habitants et, de ce fait, contribue à l'attrait de la commune pour de nouveaux résidents.

L'accessibilité aux biens essentiels offre aux habitants un accès aux produits de première nécessité.

La présence de commerces et de services permet de soutenir les habitants les plus âgés ou à mobilité réduite. Ils permettent la réalisation de prestation de soins de santé primaires aux habitants, et contribuent ainsi au bien-être et à la qualité de vie des habitants.

Maintenir et soutenir les commerces et les services dans notre commune présentent des enjeux multiples et complémentaires, nécessitant une approche entremêlée, dite systémique, (*développement économique, déplacements bas carbone, accompagnement économique, fiscal, social, ...*).

Une analyse nous permettant d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces d'un projet de fusion entre les deux communes a été réalisée dans chacun de ces territoires.

En s'appuyant sur les résultats de cette démarche, une synthèse a permis de déterminer l'importance de mettre en avant trois thèmes forts, résumés autour des points suivants : la nécessité de consolider le tissu social de notre territoire, la préservation de notre cadre de vie et enfin la conscientisation des enjeux liés à l'optimisation de nos capacités d'urbanisme.

Ces axes thèmes furent ensuite déclinés en axe de travail. On en trouve la déclinaison dans ce projet de territoire, qui deviendra aussi de fait, un territoire de projets !

consolider le tissu social

présERVER notre cadre de vie

optimiser nos capacités d'urbanisme

préserver notre cadre de vie

Bien qu'il soit influencé par la proximité de Besançon, notre territoire bénéficie d'un cadre de vie semi-urbain apaisé qu'il est nécessaire de préserver.

► S'adapter au changement climatique

Depuis quelques années, nous percevons de plus en plus les effets de l'évolution du climat : périodes de sécheresse plus longues et plus intenses, événements climatiques plus violents et soudains.

Nous savons désormais que, malgré tous les efforts que nous aurons à mener pour que la planète soit le plus vivable possible dans les années à venir, l'atténuation des effets du changement climatique prendra beaucoup de temps.

Il est donc nécessaire que nous nous adaptions rapidement et le plus efficacement possible.

Commune nouvelle un projet

La lutte contre les îlots de chaleur et la revégétalisation de certains espaces communs seront des axes à développer, tout comme la désimperméabilisation des sols et l'incitation à la récupération d'eau de pluie à une échelle communale qui permettront de limiter les ruissellements, les surcharges des dispositifs d'assainissement et de faire face à l'indisponibilité de la ressource en eau en période sèche.

Des projets similaires sont en projet, comme les travaux de désimperméabilisation de la cour de la mairie au Gratteris ou ont déjà été réalisés, comme la récupération des eaux de pluie de 300 m² de toiture d'un bâtiment communal à Mamirolle.

► Favoriser les modes de transport doux

La création d'une commune nouvelle qui englobe des lieux de vie plus ou moins éloignés permettra de favoriser le développement de modes de transport doux et/ou partagés entre nos villages et nos hameaux.

Les projets de l'intercommunalité et du Département à moyen ou long terme qui visent à connecter le secteur du plateau à la ville de Besançon depuis un pôle multimodal à Saône doivent nous inciter à faciliter l'accès au centre bourg et à la gare

de Saône par des modes de transports doux sur des axes dédiés.

La création d'une chaussée à voie centrale banalisée est un exemple de ce qui peut être développé lorsque les conditions de circulation, de visibilité et de sécurité sont réunies.

► Promouvoir la solidarité énergétique

En plus d'exercer une influence néfaste sur l'évolution du climat, dans un contexte international instable, le recours aux énergies fossiles a un impact financier en hausse, tant pour les ménages que pour les collectivités.

Les réflexions engagées qui tendent vers la fin de l'usage du gaz et du fioul dans les bâtiments communaux pourront être poursuivies.

La rénovation énergétique de ces bâtiments apportera plus de confort pour les habitants ou les usagers, tout en économisant de l'énergie.

Les possibilités de développement de la production d'énergie renouvelable sont multiples sur notre territoire, mais elles doivent être en cohérence avec la volonté de préservation de notre cadre de vie.

Le projet global porté actuellement autour de la mairie de Mamirolle en est un parfait exemple, avec la création d'un réseau technique de

chauffage bois et la rénovation énergétique du bâtiment administratif, de l'ancienne mairie, du bâtiment de la poste et d'une ancienne maison.



► Préserver nos paysages et valoriser nos espaces naturels

Notre territoire et notre campagne disposent d'une diversité d'espaces naturels qui font leur identité.

Nos prairies, nos haies sauvages, nos forêts, nos étangs, nos reliefs et nos falaises forment la richesse de nos paysages.

Nous y sommes attachés car ils font partie de notre patrimoine. Leur valorisation permettra de mieux les connaître, de les apprécier et, par voie de conséquence, de les préserver.

Chaque projet pouvant avoir un impact paysager plus ou moins fort, cette préoccupation de préservation devra être omniprésente dans le cadre de leur développement.



optimiser nos capacités d'urbanisme

► Effectifs scolaires

Evolution des effectifs scolaires en réalisant une projection des naissances connues pour nos 2 communes et pour La Chevillotte. La dernière année connue avec certitude est l'année des naissances en 2023 (21 naissances).

Une classe maternelle risque de disparaître à la rentrée 2026 avec un passage de 3 classes à 2 classes. Une classe primaire risque de disparaître à la rentrée 2028 avec un passage de 6 classes à 5 classes. Il n'est pas exclu en 2028 de passer de 5 classes à 4 classes.

► Urbanisme

Pour chacune des communes il y a des possibilités de développement raisonné de l'urbanisme. À Mamirolle, il est envisageable de construire une vingtaine de maisons.

Cet urbanisme est compatible avec le PLH, le SCOT et les PLU tels qu'ils sont en vigueur ce jour. Des modifications sont en cours à l'horizon 2025 par la mise en place d'un PLU Intercommunal et le vote du SCOT. Tous ces points introduisent de l'incertitude et sont suivis avec attention. Nous serons confrontés à la mise en place des ZAN.

► Vieillesse de la population

Les études de l'INSEE pour Mamirolle montrent à la fois une augmentation importante des plus de 65 ans et dans cette tranche des plus de 75 ans. Dans le même temps on constate une baisse de la population plus jeune.

De l'avis partagé de tous il faut travailler sur la possibilité d'une construction intergénérationnelle pour conserver la population des grands seniors et permettre l'arrivée d'une population plus jeune.

► Tourisme

Des vecteurs de développement sont repérés. Avec la Via Francigena, des besoins en chambres d'hôtes peuvent consolider l'activité commerciale de notre territoire.

La création d'une voie douce entre Le Gratteris et Mamirolle sera également étudiée.



Commune nouvelle
un projet



► Zone du Noret 2

On remarque une vraie unanimité pour que cette zone puisse se débloquer. Bien que l'exercice soit actuellement compliqué avec le Grand Besançon, c'est un dossier qui devra rester à l'étude.

► Autres développements

D'autres vecteurs de développement sont également repérés. Par leur présence, ils ont un impact économique, sur l'emploi et sur l'activité de Mamirolle.

On peut citer, par exemple, l'ENILEA. Les Écoles Nationales d'Industries Laitières (ENIL) voient le jour voilà plus de 130 ans, en 1888 pour l'ENIL de Mamirolle et 1889 pour l'ENILBIO de Poligny. En 2024, les deux ENIL ont fusionné pour devenir l'ENILEA Mamirolle-Poligny

L'ENILEA Campus de Mamirolle accueille chaque année plus de 300 élèves, lycéens, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle et compte également une centaine de salariés .

Acteur et partenaire des programmes ERASMUS, l'ENILEA propose une ouverture internationale de plus en plus marquée.

Doté d'une capacité totale d'accueil de 141 places (*en accueil permanent, temporaire, en Unité de Vie Protégée, et en accueil de jour*), l'ÉHPAD Alexis Marquiset et sa centaine de salariés est également un acteur économique important de notre territoire.

Habilité à l'aide sociale à l'hébergement, il s'adresse à des personnes généralement âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.

une charte

un projet de territoire

une commune nouvelle

Membres du Comité de Pilotage
Daniel Huot, Cédric Lindecker, Dominique Maillot, Alexandre Benoit-Gonin, Jean Bosia, Sébastien Bonnet

Membres du Comité technique
Francis Schweitzer, Philippe Régennass